

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2015

Le 9 octobre 2015, le conseil municipal de la commune de MORANNES (convoqué le 5 octobre 2015), secrétaire de séance Elisabeth BACHELOT, s'est réuni et a adopté les décisions suivantes :

- **CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE REGROUPANT CHEMIRE SUR SARTHE ET MORANNES** : Le conseil municipal, à l'unanimité :
 - accepte la création d'une « Commune Nouvelle » regroupant CHEMIRE SUR SARTHE et MORANNES.
 - adopte la charte relative à cette création (voir document ci-annexé).Cette commune nouvelle portera le nom de MORANNES SUR SARTHE.

- **FONDS DE CONCOURS POUR DEPANNAGES SIEML 2014 ET 2015** :
Le conseil municipal accepte de payer les fonds de concours suivants pour les dépannages de l'éclairage public :
 - dépannages du 18/8/2014 : 396 €
 - dépannages du 06/11/2014 : 384,40 €
 - dépannages du 19/8/2015 : 181,76 €

- **FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE LRT 2015** : Le montant de la redevance LRT qui sera demandé à ORANGE au titre de l'occupation du domaine public communal pour 2015 s'élève à 3.511,92 €.

- **AVIS DU CONSEIL SUR LE PROJET DE GRENELLISATION DU SCOT DU PAYS DES VALLEES D'ANJOU** : Ce dossier sera étudié lors d'un prochain conseil.

- **ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU MILIEU HUMIDE ET DU RESEAU HYDRAULIQUE DES BASSES VALLEES ANGEVINES – AVIS DU CONSEIL** : Ce dossier sera étudié lors d'un prochain conseil.

- **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TERRASSE GRANDE RUE – NOUVEAU TARIF** : Le montant annuel de cette redevance d'occupation du domaine public est fixé à 200 €.

Affichage le 15 octobre 2015.